

## Procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration

15 avril 2005

Présents :	Jean Crispin	
	Bernard de Thier	Président
	Michèle Delobbe	Secrétaire
	Raymond Gérard	
	Alain Kaiser	Vice-Président
	Marie-Louise Mahaux	
Excusés :	André Nicolas	
	Dominique Quinaux	
	Francis Leroy	
Absents :	Chantal Paquay	Secrétaire-Adjointe
	Paul Daune	Trésorier-Adjoint
	Jean-Pascal Martin	
	Eddy Montignies	
	Léon Remacle	
	Jean-Philippe Robinet	
	Marie Scuvie	Trésorière
	Lorédana Tésoro	

### *Ordre du jour :*

- 1. P.V. de la réunion du 17/12/04 : remarques et commentaires.*
- 2. P.V. de la réunion du 2/03/05 : remarques et commentaires.*
- 3. Approbation des comptes de l'année 2004.*
- 4. Situation des comptes au 15/04/2005.*
- 5. Subsidés.*
- 6. Membres effectifs : admissions (art 6).  
démissions (art 13).*
- 7. Divers*

*La réunion a eu lieu à 17h heures à La Limonaderie, rue des Eaux, 2 - 4577 - Pont de Bonne*

1. *P.V. de la réunion du 17/12/04 : remarques et commentaires.  
Concernant le point 1d, Bernard fait remarquer que la date de Enduro-VTT est le lundi 16 mai et non 15 mai.*
  
2. *P.V. de la réunion du 2/03/05 : remarques et commentaires.*
  - a. *Un courrier devra être envoyé à la Maison du Tourisme pour présenter le nouveau représentant des communes de Modave et Marchin.*
  - b. *Pour l'entrée en vigueur du nouveau CA, trois dates sont possibles : 15, 28 ou 30 avril 2005. La date du 15 avril est retenue vu qu'à cette date, décharge est donnée pour les comptes 2004.*
  - c. *Les modifications de signatures bancaires ne pouvant se faire qu'après enregistrement au tribunal du commerce du PV de réunion du nouveau CA (désignation des nouveaux président, vice-président, secrétaire et trésorier), le CA donne son accord pour que Bernard effectue les prochains paiements sous couvert de la responsabilité de Marie-Louise Mahaux candidate trésorière.*
  
3. *Approbation des comptes de l'année 2004.  
Les comptes 2004, dont le récapitulatif a été joint à la convocation de l'AG, sont approuvés. La copie des comptes 2004 a été rentrée au Tribunal du Commerce ; l'accusé de réception est produit par Bernard.*
  
4. *Situation des comptes au 15/04/2005.  
Le compte à vue affiche un solde de + 236,65 € ; le compte épargne + 9.216,01 €. Une avance de 1.300 € a été faite pour la Joëlette (avance acceptée par le CA du 17 décembre 2004).*
  
5. *Subsides.  
L'obtention de subsides auprès de la CGT va poser un réel problème pour le fonctionnement du SIMM en 2005. En cause, le changement de ministre donc de politique. Bernard nous explique les nouvelles règles par un exemple concret.  
Système 2003 – 2004 : Pour la carte IGN, un budget de 6.000 € (2000 ex.) a été rentré à la CGT. Un subside de 2.400 € (800 ex.) a été accordé sur base d'une facture de minimum 2.400 €. L'argent nécessaire pour les cartes suivantes a été autofinancé par les ventes (et la DNF).  
Système 2005 : un budget de 8.700 € a été rentré à la CGT. Un subside de x% du budget devrait nous être accordé mais sur base d'une facture de 8.700 €. Ce qui veut dire que le SIMM devra sortir les 100% -x% sur fonds propres. C'est qui est totalement irréaliste.  
Pour Bernard, cette nouvelle réglementation équivaut à la suppression des subventions et donc des activités prévues.  
André Nicolas va intervenir politiquement et interpellier le ministre à ce propos.*

<i>Subsides 2005 perçus :</i>	<i>Dexia</i>		<i>400 €</i>
<i>Subsides 2005 à percevoir :</i>	<i>AC Modave</i>	<i>Récurrent</i>	<i>500 €</i>
		<i>Cartes postales</i>	<i>300 €</i>
		<i>VTT</i>	<i>150 €</i>
	<i>AC Marchin</i>	<i>Récurrent</i>	<i>250 €</i>
		<i>Cartes postales</i>	<i>300 €</i>
	<i>FTPL</i>	<i>Sous condition</i>	<i>380 €</i>
		<i>d'ouverture du bureau</i>	

*Nous ne pouvons donc plus compter que sur les rentrées ADEPS, rallye du Condroz et cartes IGN et peut-être Enduro-VTT.*

6. *Membres effectifs : admissions (art 6).  
démissions (art 13).*

*Les membres suivants sont admis par le CA : José Borghoms, Robert Borghoms, Viviane Degey, Jean Graillet, Françoise Kaiser, Christophe Mathy et Philippe Vandenrijt.*

*Les membres suivants sont démissionnés pour cause de non paiement de la cotisation : Catherine Marche, Chantal Poucet, Jean-Pol Cavillot, Manu Dewez, Nicolas Richel et Jean-Paul Wacqueniers.*

7. *Divers*

a. *Le prochain et nouveau CA devra renouveler ou non la cotisation à HMCT.*

b. *Déjà 266 cartes IGN vendues en 2005.*

c. *La parole est donnée à Raymond Gérard pour qu'il fasse le point sur le dossier joëlette. La formation de conducteurs de joëlette au Château Vert de Solières a été une réussite. 11 candidats conducteurs étaient présents.*

*Du point de vue financier, une avance de 1.300 € a été faite pour acquérir les deux joëlettes, seront encore nécessaire :*

- *l'assurance annuelle : vol, dégâts matériels et corporelles (cette assurance est entrée en vigueur le 13 avril 2005 : ± 153 €.*
- *le transport des joëlettes : ± 180 €.*
- *l'acquisition de petits matériels pour une utilisation optimum des joëlettes : sangles, cordes, mousquetons, ... : ± 140 €.*
- *frais de papier, encre, déplacement des formateurs, sandwichs lors de la formation, ...*

*Raymond demande au CA que les conducteurs de joëlettes bénéficient d'une carte de membres du SIMM gratuite ; ce qui est accepté à l'unanimité.*

**Michèle Delobbe**  
**Secrétaire**

**Bernard de Thier**  
**Président**